



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 14 novembre 2022

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

Ouverture des commerces les dimanches avant Noël

Laurent Touvet, préfet de la Moselle, a autorisé les commerces de la ville de Metz à ouvrir les dimanches 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022, dans la limite de 10 heures.

Cette décision a été prise sur le fondement de l'article L.3134-4 du code du travail spécifique à la Moselle, au Bas-Rhin et au Haut-Rhin, qui permet au préfet, pour la seule ville de Metz, et aux maires pour les autres communes du département, d'autoriser l'ouverture des commerces les 4 dimanches précédant Noël.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle